

PIECES NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE D'UN DOSSIER DE VENTE D'UN LOT DE COPROPRIETE

- Copie des pièces d'identité et contrat de mariage
- Simulation bancaire si l'acquéreur a recours à un emprunt bancaire
- Titre de propriété du bien vendu
- Copie des actes de servitudes si le bien est concerné
- Plan des lots
- Taxe foncière
- Diagnostics techniques complet (plomb, amiante, électricité, gaz, mèresules , termites, Dpe, audit , loi Carrez , Etat des risques naturels et techniques)
- Diagnostic assainissement collectif si la commune a institué un diagnostic obligatoire.
- Liste du mobilier avec une ventilation article par article

- Coordonnées du Syndic de copropriété
- Règlement de copropriété - état descriptif de division et modificatifs
- Dernier appel de charge
- Trois derniers procès-verbaux d'Assemblée générale
- Carnet d'entretien
- Fiche synthétique

Si la copropriété dispose d'un extranet vous pouvez nous indiquer vos identifiants et mot de passe afin que l'on se charge de télécharger ces éléments.

Si le bien est loué

- Copie du bail en cours
- Dernière quittance de loyer
- Etat des lieux d'entrée
- Congé pour vendre délivré s'il y a lieu

Si le bien a déjà été loué

- Copie du dernier bail
- Copie de la lettre de congé adressé au locataire ou donné par le locataire
- Etat des lieux de sortie

Si le bien est dans un lotissement

- Le cahier des charges du lotissement
- Le règlement du lotissement
- Les statuts de l'Association Syndicale Libre
- Le nom du Président de l'ASL, ses coordonnées
- Le dernier appel de fonds effectué par l'ASL
-

Si le bien a fait l'objet de travaux :

- Permis de construire (si les travaux nécessitaient une autorisation d'urbanisme)
- Déclaration préalable de travaux (si les travaux nécessitaient une autorisation d'urbanisme)
- Déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (si les travaux nécessitaient une autorisation d'urbanisme)
- Attestation d'assurance Dommage Ouvrage (si souscrite)

Si travaux réalisés depuis plus de 10 ans

- L'ensemble des factures de travaux ayant touchés la structure, les fondations ou l'aspect extérieur (et non des devis)
- Copie des autorisations obtenues (Permis de construire et / ou déclaration préalable, attestation d'achèvement et de conformité si des autorisations d'urbanismes étaient nécessaires)